

CHAMBRE DES COMMUNES

Le samedi 11 janvier 1958

La séance est ouverte à onze heures.

LE LOGEMENT

CAMP BORDEN—DÉCLARATION RELATIVE AUX
NOUVEAUX CONTRATS ACCORDÉS

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je voudrais informer la Chambre que la Société centrale d'hypothèques et de logement a accordé, le 8 janvier, des contrats pour la construction de 160 unités de logement et l'aménagement de services connexes au camp Borden (Ont.), dont le détail est le suivant: un contrat pour 160 unités de logement à la *Grisenthwaite Construction Company Limited*, d'Hamilton, au montant de \$1,563,176, et un contrat à la *Swansea Construction Company Limited*, de Toronto, au montant de \$171,062.64, pour des services d'égouts et des routes.

Conformément au désir qu'a le gouvernement d'entreprendre autant de travaux que possible au cours de l'hiver, ces contrats ont été passés à condition que les chantiers soient ouverts aussitôt que possible. A cette fin, on veut que les travaux commencent vers le 20 janvier. On estime qu'au fur et à mesure qu'avanceront les travaux, le nombre d'ouvriers à embaucher atteindra, au maximum, entre 250 et 300 hommes employés directement sur le chantier. Il va de soi que le nombre d'hommes indirectement employés à la fourniture de matériel ou de matériaux sera bien supérieur à celui des ouvriers sur le chantier même.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

AJOURNEMENT DU MERCREDI SOIR 15 JANVIER
AU VENDREDI MATIN 17 JANVIER

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) propose:

Que, nonobstant les dispositions de tout article du Règlement ou de tout ordre spécial de la Chambre, les heures de séance, mercredi prochain, le 15 janvier, soient de onze heures du matin à six heures du soir, avec l'interruption ordinaire à une heure de l'après-midi, et que lorsque la Chambre s'ajournera à six heures du soir, mercredi prochain, elle reste ajournée jusqu'à onze heures du matin, le vendredi 17 janvier.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, la semaine prochaine aura lieu à Ottawa un événement qui intéresse tous les Canadiens. Vivant en démocratie nous sommes tous profondément intéressés à ce qui va se passer, car le parti libéral va choisir un successeur au très honorable Louis St-Laurent, si on veut bien me permettre de mentionner ainsi son nom.

Toutefois, les chambres ont été convoquées. La plupart d'entre nous croyaient que la session serait terminée, de même, sans doute, que ceux qui avaient la charge de convoquer le congrès et d'en fixer la date. Je présente cette motion en toute sincérité comme témoignage de l'intérêt que l'ensemble des Canadiens portent aux importants événements qui doivent avoir lieu.

A mon avis, il ne serait pas dans l'intérêt public d'ajourner la Chambre pour toute la durée du congrès. Je dis à mes honorables amis d'en face qu'ils ne m'ont aucunement donné à entendre que la Chambre pourrait s'ajourner à quelque moment durant le congrès. Ce que je suis sur le point de proposer, au moyen de la motion dont Votre Honneur a parlé, doit être fait dans l'intérêt de l'ensemble des Canadiens et des députés de toutes les parties de la Chambre. Nous qui siégeons sur les banquettes ministérielles savons qu'avant toute chose notre régime de gouvernement a besoin d'une forte opposition.

D'après le programme qui a paru dans les journaux, la mise en candidature pour le choix du chef doit avoir lieu mercredi soir. Pendant toute la journée de jeudi, il y aura diverses réunions qui se termineront par le choix du nouveau chef du parti libéral, qui prendra, à partir de ce moment-là, la direction de la loyale opposition de Sa Majesté.

Conscient de l'importance de cet événement et afin de permettre aux honorables députés de s'acquitter de ce très grave devoir, c'est-à-dire de se choisir un chef, je propose l'adoption de ce projet de résolution. Je puis dire à mes honorables amis de l'opposition que si, durant le congrès, certaines questions figurant au programme du Parlement leur paraissent litigieuses au point qu'elles ne devraient pas être débattues en l'absence de membres de l'opposition, je ferai de mon mieux pour me rendre aux demandes qu'on me soumettra. C'est dans cet esprit que je propose cette motion.

(La motion est adoptée.)